

COMMENT OBTENIR UN LOGEMENT EN HLM?



QU'EST-CE QU'UN HLM?

L'habitation à loyer modique (HLM) est de propriété étatique, c'est-à-dire une propriété du gouvernement. Les HLM s'adressent principalement aux personnes à faible ou modeste revenu. Les locataires consacrent environ le quart de leur revenu au loyer qui inclut le chauffage. Les HLM sont gérés par des offices municipaux d'habitation (OMH) qui sont répartis au peu partout au Québec. Pour les résident-e-s du Plateau, il faut s'adresser à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

En HLM, le loyer est de 25% des revenus du ménage, plus un montant forfaitaire pour les services.



Conditions pour être admissible

- Être citoyen-ne canadien-ne OU avoir obtenu sa résidence permanente
- Avoir au moins 18 ans ou être un-e mineur-e émancipée
- Avoir résidé 12 mois sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au cours des deux dernières années
- La valeur des biens de toutes les personnes inscrites sur la demande doit être de 50 000 \$ ou moins

- Les revenus bruts collectifs, pour l'année précédente, des personnes inscrites sur la demande doivent être égaux ou inférieurs aux montants suivants:

Composition du ménage Par année

Personne seule ou un couple	32 500 \$
2 personnes (non en couple) ou 3	37 000 \$
4 ou 5 personnes	43 500 \$
6 ou 7 personnes	58 000 \$

Attention!

Vous n'êtes pas admissible lorsque vous êtes :

- Un ou une étudiant-e à temps plein qui n'a aucun enfant à charge
- Un ou une ancien-ne locataire de HLM dont le bail a été résilié pour cause de déguerpissement, de non-paiement d'une dette au locateur ou à la suite d'un jugement du Tribunal administratif du logement et ce, pendant les cinq années qui suivent votre départ d'un HLM ou jusqu'à ce que la dette soit éteinte.



OBTEINIR UN LOGEMENT EN HLM POUR LES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS

Les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent faire une demande pour vivre soit dans un HLM pour personnes âgées, soit dans une résidence pour aîné-e-s avec services qui est gérée par l'OMHM.



Conditions pour être admissible

- Être âgé-e de 60 ans et plus
- Être citoyen ou citoyenne canadienne OU avoir obtenu sa résidence permanente
- Avoir au moins 18 ans ou être un ou une mineure émancipée
- Avoir résidé 12 mois sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au cours des deux dernières années
- La valeur des biens de toutes les personnes inscrites sur la demande doit être de 50 000 \$ ou moins

- Vous êtes autonome par rapport à vos besoins essentiels ou à ceux de votre ménage, OU vous avez fourni une preuve que vous recevez une aide qui assure votre autonomie
- Les revenus bruts collectifs, pour l'année précédente, des personnes inscrites sur la demande doivent être égaux ou inférieurs aux montants suivants:

Composition du ménage Par année

Personne seule ou un couple	32 500 \$
2 personnes (non en couple) ou 3	37 000 \$



Comment faire une demande de logement en HLM?

Il faut remplir un formulaire de l'Office municipal d'habitation (OMH) et joindre les pièces justificatives nécessaires (photocopies) :

- Une copie de la déclaration de revenus de l'année précédente et de tous les relevés (T4A, relevé 5, etc.), ou l'avis de cotisation détaillé, pour toute personne adulte qui occupera le logement à loyer modique;
- Des preuves de résidence pour les deux dernières années, soit une copie du bail actuel et une copie du bail précédent;
- Une preuve de votre citoyenneté canadienne ou de votre statut d'immigrant reçu preuve de fréquentation scolaire (personnes 18 et +).

Lorsque vous remplissez le formulaire de demande de logement à loyer modique, vous pouvez indiquer un maximum de deux territoires où vous désirez demeurer. Il est possible de changer vos préférences durant la période d'attente.

Il faut faire parvenir le formulaire et les documents au Service des demandes de logement et de référence, au :

Service de la gestion des demandes de logement

415, rue Saint-Antoine Ouest, 2e étage,
Montréal (Québec) H2Z 1H8

Pour plus d'information: 514-868-5588

ATTENTION! Vous ne pouvez pas soumettre votre demande par courriel puisqu'elle doit être signée.